



Délibération du Conseil Municipal Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 du mois de juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

29/05/2026

Présents :

M. Pascal BORTOT, M. Alain BŒUF, M. Dominique BLOT, Mme Sophie FOURNIER, M. Max DE LA TOUR D'AUVERGNE, M. Christophe ALLEXANT, Mme Sarah GADY, M. Eric MONCHAUX, M. Christophe LANDORMY, Mme Chloé SORBIER, Mme Lydie JUSTICE,

Absents :

Mme Nathalie PEDRON (procuration à M. Christophe ALLEXANT)
Mme Sandra TERRIER (procuration à M. Eric MONCHAUX)
Mme Julie KRUMM (procuration à Mme Sophie FOURNIER)
M. Michel JANES (procuration à M. Alain BŒUF)

Secrétaire de séance : M. Dominique BLOT

Objet : Autorisation de signature d'un contrat "Grands Projets Côte d'Or" avec le Conseil Départemental concernant le projet de réhabilitation de la mairie (Délibération n° 2026-33)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement d'intervention applicable aux dispositifs Aide au Patrimoine des collectivités Plan Marshall en vigueur ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Côte d'Or du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 3 avril 2026 portant accord de principe relatif au projet de contrat « Grands Projets Côte-d'Or » à conclure avec la commune de Saulon-la-Chapelle ;

Vu le projet de convention "Contrat Grands Projets Côte-d'Or" proposé par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or ;

Considérant le projet de la commune de rénovation intérieure et extérieure de la mairie ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver le Contrat "Grands Projets Côte-d'Or" concernant le projet de rénovation intérieure et extérieure de la mairie ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 021-212105852-20260605-DELIB_2026_33-DE



Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle



Le Maire,

P. BORTOT